Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAT-TH-106**

Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage

1. Secteur d'application

Bâtiment tertiaire existant de surface totale chauffée inférieure ou égale à 10 000 m^2.

2. Dénomination

Mise en place d'une isolation sur un réseau hydraulique de chauffage existant situé hors du volume chauffé.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

La mise en place est réalisée par un professionnel.

L'isolant est de classe supérieure ou égale à 3 selon la norme NF EN 12 828.

La preuve de réalisation de l'opération mentionne :
- la mise en place d'une isolation ;
- la longueur isolée de réseau de chauffage ;
- la classe de l'isolant installé selon la norme NF EN 12 828.

4. Durée de vie conventionnelle

20 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac

Montant en kWh cumac par mètre de réseau isolé				Longueur isolée du réseau de chauffage hors du volume chauffé
Zone climatique	H1	**3 000**	X	**L**
	H2	**2 400**		
	H3	**1 600**		